

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2021

VISANT À RÉDUIRE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DU NUMÉRIQUE EN
FRANCE - (N° 3730)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD246

présenté par
M. Thiébaut, rapporteur

ARTICLE 3

À la dernière phrase de l'alinéa 2, supprimer les mots :

« d'impact ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.